

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2024-015

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2024

# Sommaire

## **73\_PREF\_Préfecture de la Savoie / S CPP Service de Coordination des Politiques Publiques**

73-2024-01-16-00004 - AP n°ICPE-2024-006 fixant le projet de périmètre de servitudes d'utilité publique autour du site UGIRING - La Léchère (35 pages) Page 3

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2024-01-16-00004

AP n°ICPE-2024-006 fixant le projet de périmètre  
de servitudes d'utilité publique autour du site  
UGIRING - La Léchère



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la Coordination  
des Politiques Publiques

Guichet unique des installations classées  
pour la protection de l'environnement

Chambéry, le 16 janvier 2024

**Arrêté préfectoral n°ICPE-2024-006  
fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique  
autour du site UGI'RING**

**Commune de La Léchère**

*Le préfet de la Savoie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite*

**VU** le code de l'environnement, titre 1er du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, parties législative et réglementaire, et notamment les articles L. 515-8 à L. 515-12, L.515-37 et R. 515-91 à R.515-96 ;

**VU** le code de l'urbanisme, et notamment son article L. 126-1 ;

**VU** la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R. 511-9 du Code de l'environnement ;

**VU** le dossier de demande, ainsi que l'étude d'impact, l'étude de dangers et les plans des lieux présentés le 21 juillet 2023 et complété le 21 décembre 2023 par la société Ugi'ring (dont le siège social est site d'Ugitech SA, avenue Paul Girod, 73400 Ugine), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un site industriel sur la commune de La Léchère, au lieu-dit « Château-Feuillet » ;

**VU** le dossier de la société Ugi'ring présenté le 21 juillet 2023 et complété le 21 décembre 2023, demandant l'institution de servitudes d'utilité publique autour du site industriel situé sur la commune de La Léchère, au lieu-dit « Château-Feuillet » ;

**VU** le rapport du 16 janvier 2024 de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes ;

**Considérant** que le projet d'exploitation d'une activité sidérurgique à La Léchère par la société UGI'RING conduit un classement des installations sous le régime de l'autorisation « SEVESO seuil haut » au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

**Considérant** que le projet d'exploitation d'une activité sidérurgique par la société UGI'RING à La Léchère est susceptible de créer des risques pour la sécurité des populations voisines ;

**Considérant** dès lors que les servitudes d'utilité publique prévues à l'article L.515-8 peuvent être instituées en tenant compte de la probabilité et de l'intensité des aléas technologiques ;

**Considérant** que les servitudes doivent être maintenues sur une durée suffisante pour protéger les intérêts visés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement ;

**Considérant** que le projet fixant le projet de périmètre et les servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour du site industriel UGI'RING à La Léchère contient des informations sensibles vis-à-vis de la sécurité publique et la sécurité des personnes ;

**SUR** proposition de madame la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

## ARRÊTE

### **Article 1<sup>er</sup>**

Le projet de servitudes d'utilité publique annexé au présent arrêté, concernant le site industriel, sis au lieu-dit « Château-Feuillet » sur le territoire de la commune de La Léchère, est arrêté conformément aux dispositions de l'article R515-91 du code de l'environnement susvisé.

Le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique autour du site industriel UGI'RING est défini tel qu'il figure en annexe du présent arrêté, et prend en considération les deux modes d'alimentation en source d'énergie pour le site (GPL et gaz naturel).

### **Article 2 : Notification et publicité**

Le présent arrêté est notifié à la société Ugi'ring et au maire de la commune de La Léchère.

Cet arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Savoie.

Conformément à l'article R. 181-44 du Code de l'environnement, en vue de l'information des tiers, une copie du présent arrêté est déposé à la mairie de La Léchère et peut y être consultée.

Un extrait de cet arrêté est affiché à la mairie de La Léchère pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire.

### **Article 3 : Délais et voies de recours**

En application de l'article L.181-17 du Code de l'environnement, cet arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré au tribunal administratif de GRENOBLE :

- 1° par le pétitionnaire ou l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision lui a été notifiée,
- 2° par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du Code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de :

- l'affichage en mairie ;
- la publication sur le site internet des services de l'État en Savoie.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

La saisine du tribunal administratif est possible par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais susmentionnés aux 1° et 2°.

En application de l'article L.514-6 (III) du Code de l'environnement, les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'acte portant autorisation ou enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

#### **Article 4 : Exécution**

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie et monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes, chargé de l'Inspection des Installations Classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Chambéry, le 16 janvier 2024  
Signé : Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation  
La secrétaire générale  
Laurence TUR



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la Coordination  
des Politiques Publiques

Guichet unique des installations classées  
pour la protection de l'environnement

Chambéry, le 16 janvier 2024

**Annexes à l'arrêté préfectoral n°ICPE-2024-006  
du 16 janvier 2024  
fixant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique  
autour du site UGI'RING**

**Commune de La Léchère**

---

**ANNEXES**

**ANNEXE 1 : NOTICE DE PRÉSENTATION DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)**

**ANNEXE 2 : RÈGLEMENT DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)**

**ANNEXE 3 : PLAN PARCELLAIRE**

**ANNEXE 4 : PÉRIMÈTRE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP) –**

**ANNEXE 5 : PÉRIMÈTRE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP) – LISTE DES  
PARCELLES LIÉES AU PROJET GAZ NATUREL**

**ANNEXE 6 : PLANS LIÉS AU PROJET GAZ NATUREL -**

**ANNEXE 6-1 : ENVELOPPES DES INTENSITÉS DES PHÉNOMÈNES  
DANGEREUX DE CLASSE DE PROBABILITÉ A, B, C OU D**

**ANNEXE 6-2 : ENVELOPPES DES INTENSITÉS DES PHÉNOMÈNES  
DANGEREUX, DE CLASSE DE PROBABILITÉ A, B, C OU D, THERMIQUES ET TOXIQUES  
DE CLASSE DE PROBABILITÉ E, DE SURPRESSION DE CLASSE DE PROBABILITÉ E**

---

---

**ANNEXE 6-3 : ENVELOPPES DES INTENSITÉS DES EFFETS DE SURPRESSION DE CLASSE DE PROBABILITÉ A, B, C OU D**

**ANNEXE 6-4 : ENVELOPPES DES INTENSITÉS DES EFFETS DE SURPRESSION DE CLASSE DE PROBABILITÉ E**

**ANNEXE 6-5 : ENVELOPPES DES INTENSITÉS DES EFFETS THERMIQUES DE CLASSE DE PROBABILITÉ A, B, C OU D**

**ANNEXE 7 : PÉRIMÈTRE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP) – LISTE DES PARCELLES LIÉES AU PROJET GPL**

**ANNEXE 8 : PLANS LIES AU PROJET GPL**

**ANNEXE 8-1 : ENVELOPPES DES INTENSITÉS DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX DE CLASSE DE PROBABILITÉ A, B, C OU D**

**ANNEXE 8-2 : ENVELOPPES DES INTENSITÉS DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX, DE CLASSE DE PROBABILITÉ A, B, C OU D, THERMIQUES ET TOXIQUES DE CLASSE DE PROBABILITÉ E, DE SURPRESSION DE CLASSE DE PROBABILITÉ E**

**ANNEXE 8-3 : ENVELOPPES DES INTENSITÉS DES EFFETS DE SURPRESSION DE CLASSE DE PROBABILITÉ A, B, C OU D**

**ANNEXE 8-4 : ENVELOPPES DES INTENSITÉS DES EFFETS DE SURPRESSION DE CLASSE DE PROBABILITÉ E**

**ANNEXE 8-5 : ENVELOPPES DES INTENSITÉS DES EFFETS THERMIQUES DE CLASSE DE PROBABILITÉ A, B, C OU D**

**ANNEXE 9 : PROJET D'ARRÊTE FIXANT LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)**

---

## **ANNEXE 1 - NOTICE DE PRÉSENTATION DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)**

La société UGI'RING exploite sur la commune de La Léchère une installation de recyclage et de valorisation de métaux. Le site est classé à autorisation Seveso seuil haut au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Dans son étude de dangers du 19 décembre 2023, l'exploitant a montré qu'un certain nombre de phénomènes dangereux pourraient générer des effets (thermiques et de surpression) létaux et irréversibles au-delà des limites du site.

Aussi, une servitude d'utilité publique (SUP) concernant l'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis à permis de construire sont-elles instituées sur les terrains situés dans le voisinage immédiat du site.

---

## **ANNEXE 2 -RÈGLEMENT DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)**

---

### **1. PROPOSITION DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE – PRÉAMBULE**

#### **Portée des dispositions**

Le règlement de SUP est opposable à toute personne publique ou privée qui désire entreprendre des constructions, installations, travaux ou activités sans préjudice des autres dispositions législatives ou réglementaires qui trouveraient à s'appliquer.

L'absence de déclaration ou d'autorisation préalable, notamment au titre du Code de l'urbanisme, ne dispense pas du respect des dispositions des présentes SUP par leurs auteurs.

#### **Définition d'un projet au sens des présentes SUP**

Sont concernés par les SUP les projets suivants :

1. la réalisation de tout aménagement, ouvrage ou construction nouveau ;
2. les reconstructions totales ou quasi totales, hors fondations, après sinistre ou non ;
3. les modifications d'aménagements ou d'ouvrages existant à la date d'approbation des présentes SUP ;
4. les extensions, les surélévations, les transformations et les changements de destination de constructions, existantes à la date d'approbation des présentes SUP ;
5. les créations, détachées ou non, d'annexes d'aménagements, ouvrages ou constructions, existantes à la date d'approbation des présentes SUP ;
6. les reconstructions partielles ou réparations, après sinistre.

#### **Prescription d'une étude préalable à un projet**

Tout projet est subordonné à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en préciser les conditions de réalisation, d'utilisation et d'exploitation. Ces conditions doivent respecter les prescriptions définies dans le présent règlement SUP.

Un justificatif établi par l'architecte du projet ou par un expert agréé, certifiant que cette étude a été réalisée, et que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception, doit être joint à la demande de permis de construire.

En application de l'article R.441-6 du Code de l'urbanisme, les dispositions du présent article sont également à respecter par tout projet soumis à permis d'aménager prévoyant l'édification par l'aménageur de constructions à l'intérieur du périmètre du permis.

## **2. DISPOSITIONS APPLICABLES EN ZONE « GRISÉE » (G) :**

### **Définition et vocation de la zone G**

La zone grisée correspond au périmètre de l'emprise de l'établissement UGI'RING.

Cette zone n'a pas vocation à la construction ou à l'installation d'autres locaux habités ou occupés par des tiers ou de nouvelles voies de circulation autres que celles nécessaires à la desserte et à l'exploitation des installations industrielles.

### **Règles d'urbanisme**

#### **Sont interdits :**

- toute construction, extension réaménagement, changement de destination de constructions existantes en dehors du champ d'activité industrielle de l'entreprise UGI'RING ;
- la création, l'élargissement ou l'extension d'infrastructures qui ne sont pas strictement nécessaires aux activités exercées dans la zone ou à l'acheminement des secours.

Seuls les projets de la société UGI'RING à l'origine du risque, ou en lien direct avec ses installations et son activité sont autorisées .

## **3. DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES PAR ZONES**

En fonction du niveau d'aléa et du type d'effet, cinq types différents de restrictions sur l'urbanisation future sont précisés :

		Intensité des effets			
		Létaux significatifs	Létaux	Irréversibles	Indirectes
Probabilités	A à D	Nouvelles constructions interdites sauf si  En lien avec l'ICPE <sup>1</sup>	Nouvelles constructions interdites sauf si	Aménagements et extension de constructions existantes possibles	Autorisation de construction  Règle d'urbanisme pour réduire la vulnérabilité dans les zones de suppression
			En lien avec l'ICPE <sup>2</sup>	Nouvelles constructions possibles si non-augmentation de la population exposée	
			Extension l'ICPE		
			Nouvelle ICPE soumise à autorisation		
			Infrastructure de transport (desserte de la zone)		
	E	Nouvelles constructions interdites sauf si	Aménagements et extension de constructions existantes possibles	Autorisation de construction	
			En lien avec l'ICPE <sup>3</sup>	Règle d'urbanisme pour réduire la vulnérabilité dans les zones de suppression	
			Extension l'ICPE		
			Nouvelles ICPE soumise à autorisation		
			Infrastructure de transport (desserte de la zone)		
Nouvelles constructions possibles si non-augmentation de la population exposée					

1 À l'origine du risque

2 À l'origine du risque

3 À l'origine du risque

# ANNEXES 3 – plan parcellaire

Projet UGI'RING – La Léchère (73) – DDAE

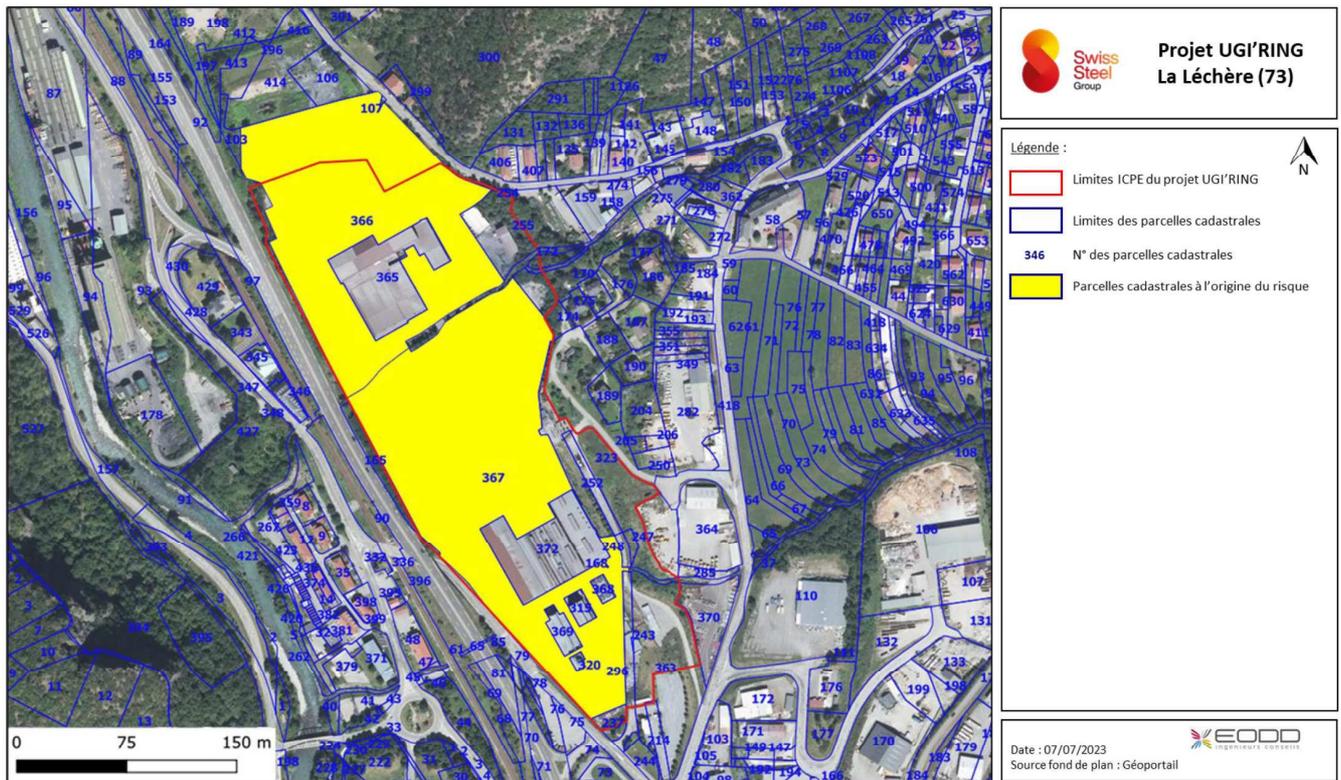


Figure 2 : Plan parcellaire

Pièce n°7bis – Demande de Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

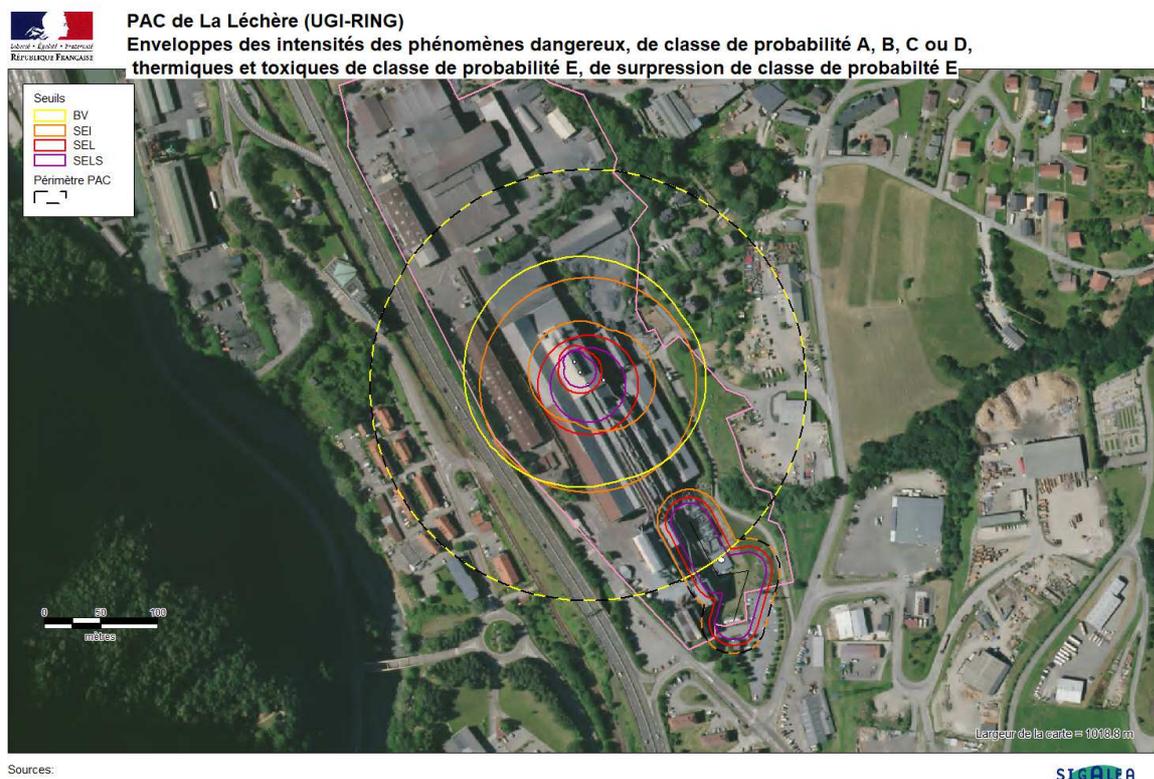
8

## ANNEXE 4 – PÉRIMÈTRE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)

Le périmètre de la servitude d'utilité publique :

- est celui concerné par les aléas des phénomènes dangereux susceptibles de survenir au sein des installations qui seront exploitées dans le cadre du projet UGI-RING et ayant des effets en dehors des limites du site
- s'étend sur une partie du territoire de la commune de La Léchère.

La cartographie ci-après illustre les aléas induits par le projet UGI-RING et donc le périmètre de servitudes.



## ANNEXE 5 - PÉRIMÈTRE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP) – LISTE DES PARCELLES LIEES AU PROJET GAZ NATUREL

### Gaz naturel

Parcelles externes au site impactées par le projet

80 parcelles externes  
au site impactées

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	N° de la parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Propriétaire
73187000BA0012	73187	0	BA	12	532	COP CITE DU BAS BAT K
73187000BA0014	73187	0	BA	14	354	COP LOT CITE DU BAS-BAT D
73187000BA0237	73187	0	BA	237	624	PIERRAFORT
73187000BA0320	73187	0	BA	320	146	Ugiring
73187000BA0214	73187	0	BA	214	687	Commune de la Lechere
73187000BA0369	73187	0	BA	369	762	Ugiring
73187000BA0081	73187	0	BA	81	106	Ferropem
73187000BA0069	73187	0	BA	69	1011	Ugiring
73187000BA0244	73187	0	BA	244	735	Commune de la Lechere
73187000BA0295	73187	0	BA	295	113	Commune de la Lechere
73187000BA0077	73187	0	BA	77	426	DDE
73187000BA0078	73187	0	BA	78	130	Ugiring
73187000BA0079	73187	0	BA	79	39	SNCF
73187000BA0080	73187	0	BA	80	10	DDE
73187000BA0193	73187	0	BA	193	388	VALLIER JEAN CLAUDE
73187000BA0355	73187	0	BA	355	346	CRISTALLISE
73187000BA0353	73187	0	BA	353	342	CRISTALLISE
73187000BA0351	73187	0	BA	351	374	CRISTALLISE
73187000BA0176	73187	0	BA	176	530	Ugiring
73187000BA0187	73187	0	BA	187	1440	Ugiring
73187000BA0188	73187	0	BA	188	1135	Ugiring
73187000BA0190	73187	0	BA	190	1000	Ugiring
73187000BA0172	73187	0	BA	172	494	Ugiring
73187000BA0173	73187	0	BA	173	505	Ugiring
73187000BA0174	73187	0	BA	174	650	Ugiring
73187000BA0175	73187	0	BA	175	620	Ugiring
73187000BA0418	73187	0	BA	418	1148	CRISTALLISE
73187000BA0255	73187	0	BA	255	5423	Parcelle séparée en BA443/444 UGI/SCI FAVI
73187000BA0170	73187	0	BA	170	3081	Parcelle séparée BA 410/411

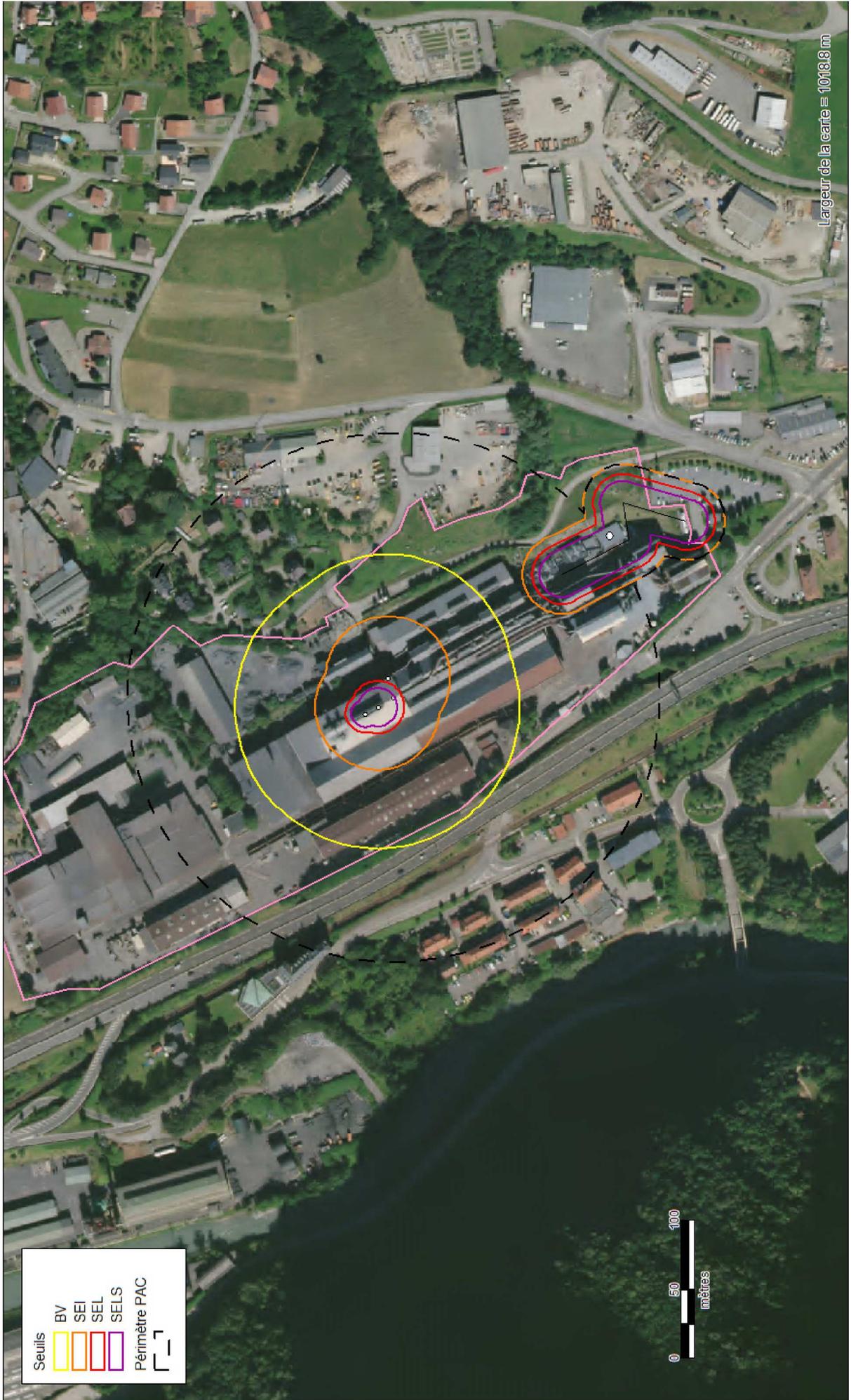
						UGI/Gilles NANTET
73187000BA0171	73187	0	BA	171	207	Ugiring
73187000BA0349	73187	0	BA	349	368	CRISTALLISE
73187000BA0399	73187	0	BA	399	31	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0364	73187	0	BA	364	3910	PIERRAFORT
73187000BA0047	73187	0	BA	47	47	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0061	73187	0	BA	61	25	Ferropem
73187000BA0346	73187	0	BA	346	534	FOUGERE
73187000BA0365	73187	0	BA	365	5811	Ugiring
73187000BA0398	73187	0	BA	398	29	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0397	73187	0	BA	397	634	Mouloud Guessoum
73187000BA0332	73187	0	BA	332	189	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0090	73187	0	BA	90	7	DDE
73187000BA0008	73187	0	BA	8	708	COP DU BATIMENT
73187000BA0344	73187	0	BA	344	53	FOUGERE
73187000BA0035	73187	0	BA	35	772	COP LOT CITE DU BAS-BAT C
73187000BA0165	73187	0	BA	165	1048	DDE
73187000BA0009	73187	0	BA	9	686	COP BAT
73187000BA0336	73187	0	BA	336	3	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0206	73187	0	BA	206	237	Ugiring
73187000BA0250	73187	0	BA	250	504	Ugiring
73187000BA0168	73187	0	BA	168	1	Ugiring
73187000BA0248	73187	0	BA	248	260	Ugiring
73187000BA0282	73187	0	BA	282	4677	CRISTALLISE
73187000BA0285	73187	0	BA	285	427	PIERRAFORT
73187000BA0204	73187	0	BA	204	1692	Ugiring
73187000BA0205	73187	0	BA	205	238	Ugiring
73187000BA0252	73187	0	BA	252	851	Ugiring
73187000BA0243	73187	0	BA	243	14	Ugiring
73187000BA0368	73187	0	BA	368	323	Ugiring
73187000BA0189	73187	0	BA	189	1055	Ugiring
73187000BA0065	73187	0	BA	65	48	Ferropem
73187000BA0085	73187	0	BA	85	20	Ferropem
73187000BA0315	73187	0	BA	315	526	Ugiring
73187000BA0247	73187	0	BA	247	210	Ugiring
73187000BA0380	73187	0	BA	380	1114	LA CABRIERE 2
73187000BA0068	73187	0	BA	68	738	Ugiring
73187000BA0070	73187	0	BA	70	1149	Ugiring

73187000BA0076	73187	0	BA	76	728	DDE
73187000BA0046	73187	0	BA	46	147	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0048	73187	0	BA	48	1346	LA CABRIERE 2
73187000BA0372	73187	0	BA	372	5936	Ugiring
73187000BA0371	73187	0	BA	371	2520	OFFICE PUBLIQUE AMENAGEMENT CONSTRUCTION
73187000BA0296	73187	0	BA	296	1324	Ugiring
73187000BA0097	73187	0	BA	97	3634	SOCIETE NATIONALE SNCF
73187000BA0366	73187	0	BA	366	32039	Parcelle séparée BA445/446 UGI/FPM
73187000BA0267	73187	0	BA	267	1745	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0367	73187	0	BA	367	40972	Ugiring
73187000BA0396	73187	0	BA	396	6089	SNCF RESEAU
73187000BA0323	73187	0	BA	323	12239	Ugiring
73187000BA0363	73187	0	BA	363	8375	Ugiring
73187000BA0370	73187	0	BA	370	2636	PIERRAFORT
73187000BA0395	73187	0	BA	395	173	GRAINDOR JEAN CLAUDE

**PAC de La Léchère (UGI-RING)**  
**Enveloppes des intensités des phénomènes dangereux de classe de probabilité A, B, C ou D**



Seuils	
	BV
	SEI
	SEL
	SELS
	Périmètre PAC



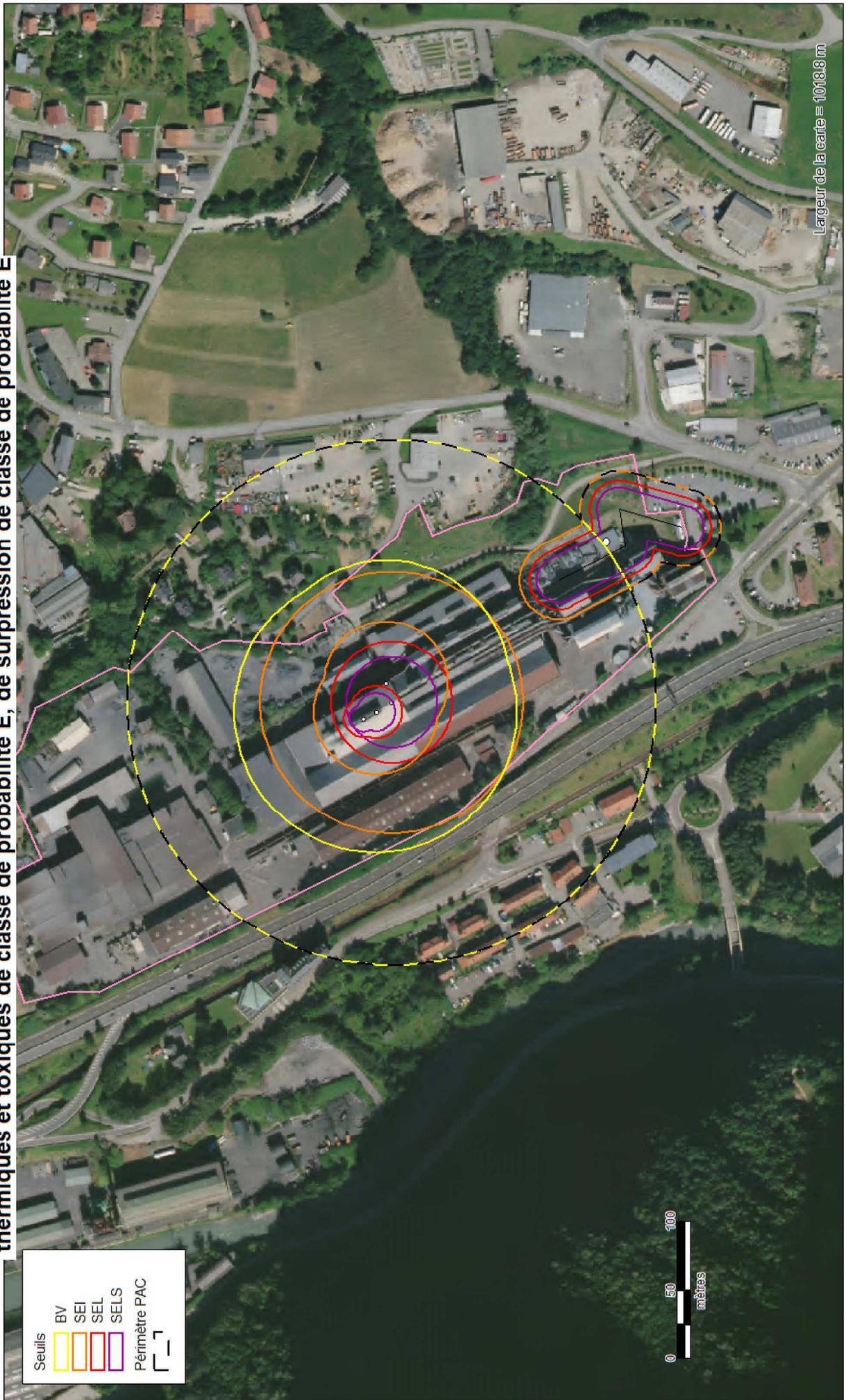
Sources:  
Rédaction/Édition: UD DS JPB - PRICAE AR - 04/01/2024 - MAPINFO® V 11.5 - SIGALEA® V 4.1.1 - PAC V 1.0 - ©INERIS 2011

**PAC de La Léchère (UGI-RING)**

**Enveloppes des intensités des phénomènes dangereux, de classe de probabilité A, B, C ou D, thermiques et toxiques de classe de probabilité E, de surpression de classe de probabilité E**



Seuils	
	BV
	SEI
	SEL
	SELS
	Périmètre PAC



Largeur de la carte = 1018.8 m

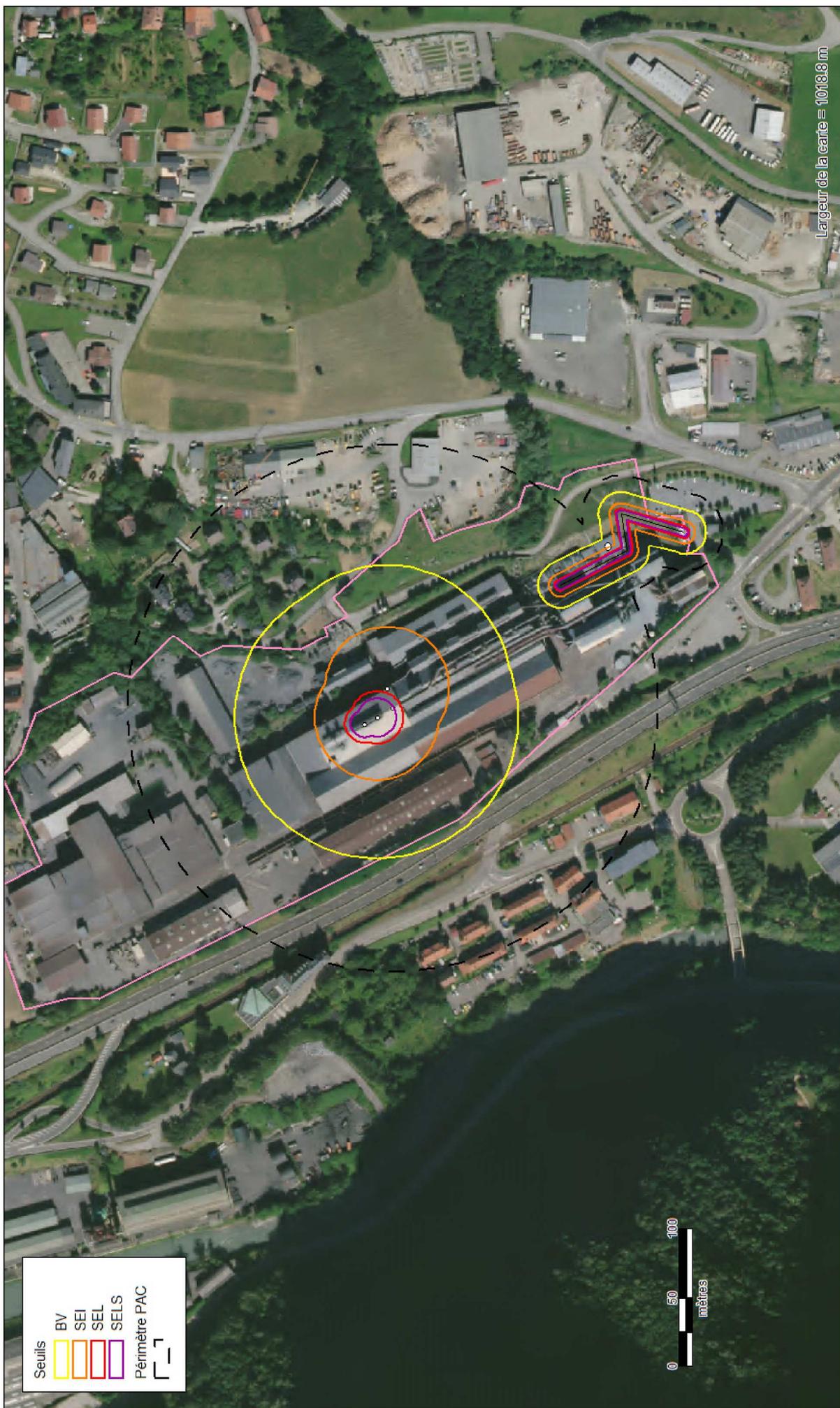


Sources: Rédaction/Édition: UD DS JPB - PRICAE AR - 04/01/2024 - MAPINFO® V 11.5 - SIGALEA® V 4.1.1 - PAC V 1.0 - ©INERIS 2011

# PAC de La Léchère (UGI-RING) Enveloppes des intensités des effets de suppression de classe de probabilité A, B, C ou D



Seuils	
	BV
	SEI
	SEL
	SELS
	Périmètre PAC



Sources:

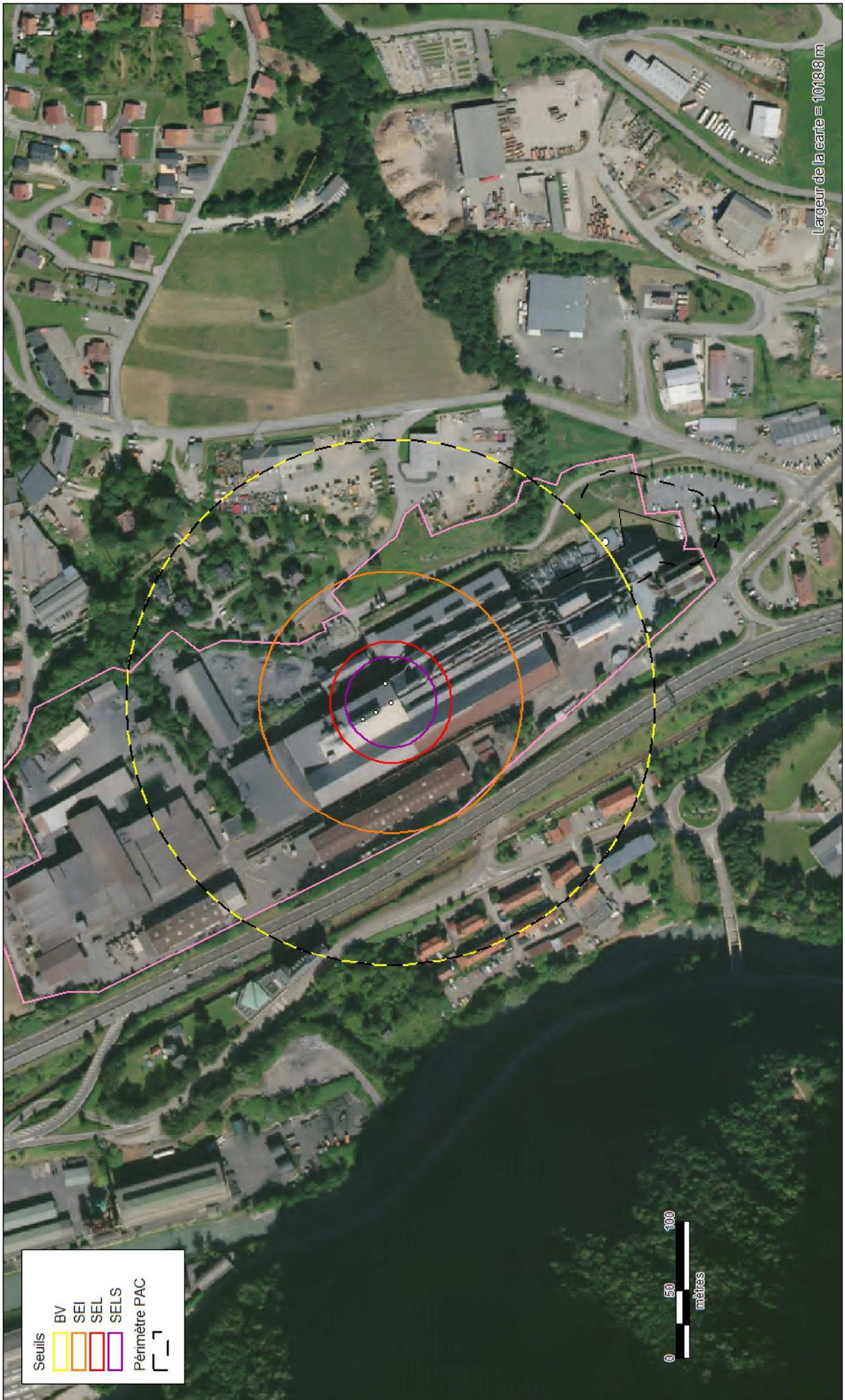
Rédaction/Édition: UD DS JPB - PRICAE AR - 04/01/2024 - MAPINFO® V 11.5 - SIGALEA® V 4.1.1 - PAC V 1.0 - ©INERIS 2011



**PAC de La Léchère (UGI-RING)**  
**Enveloppes des intensités des effets de suppression de classe de probabilité E**



Seuils	BV	SEI	SEL	SELS	Périmètre PAC



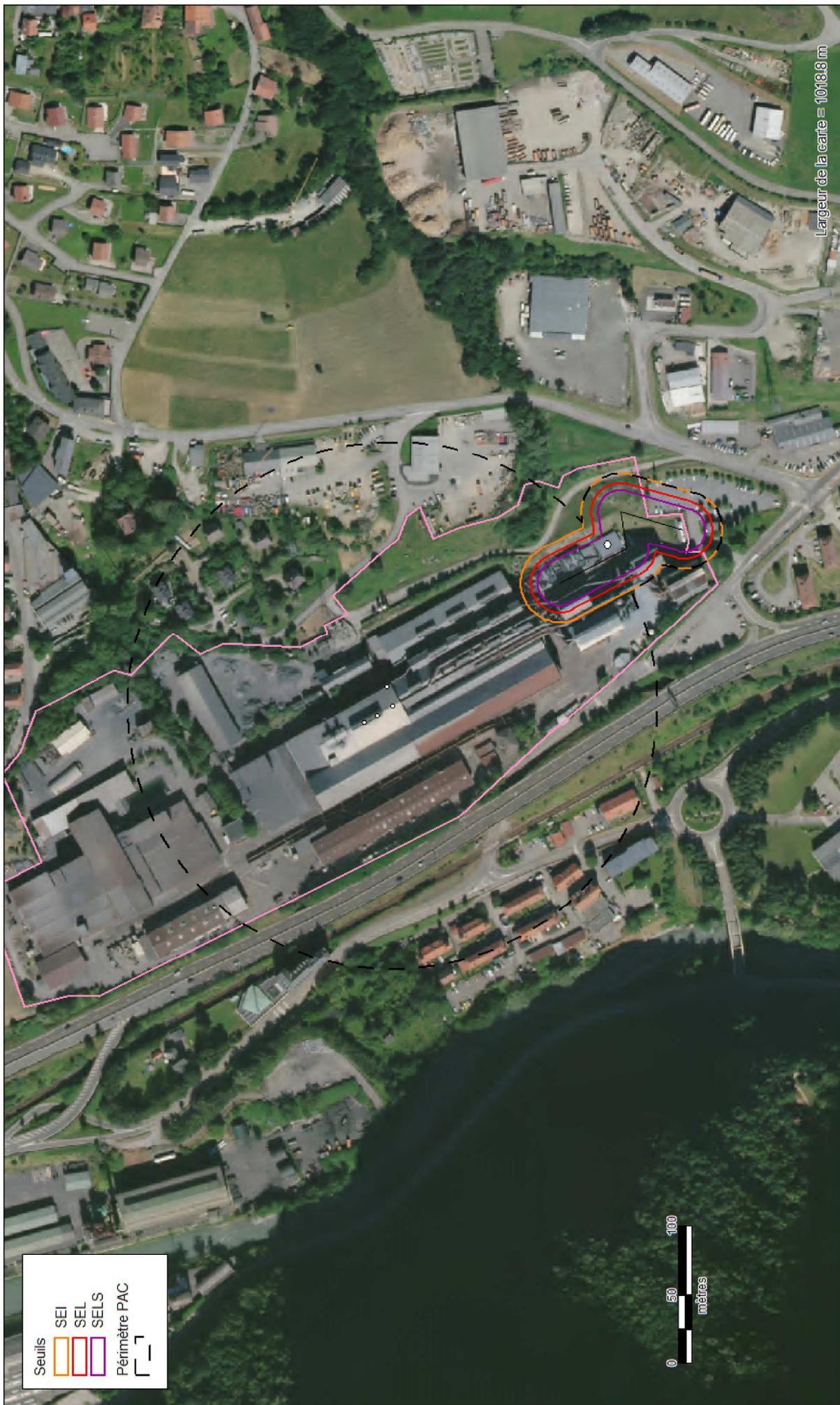
Sources:  
Rédaction/Édition: UD DS JPB - PRICAE AR - 04/01/2024 - MAPINFO® V 11.5 - SIGALEA® V 4.1.1 - PAC V 1.0 - ©INERIS 2011

**PAC de La Léchère (UGI-RING)**  
**Enveloppes des intensités des effets thermiques de classe de probabilité A, B, C ou D**



Seuils

- SEI
- SEL
- SELS
- Périmètre PAC



Sources: Rédaction/Édition: UD DS JPB - PRICAE AR - 04/01/2024 - MAPINFO® V 11.5 - SIGALEA® V 4.1.1 - PAC V 1.0 - ©INERIS 2011

## ANNEXE 7 - PÉRIMÈTRE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP) – LISTE DES PARCELLES LIEES AU PROJET GPL

### GPL

Parcelles externes au site impactées par le projet

178 parcelles externes  
au site impactées

Identifiant	Commune	Préfixe	Section	N° de la parcelle	Surface (m <sup>2</sup> )	Propriétaire
73187000BA0282	73187	0	BA	282	4677	CRISTALLISE
73187000BA0285	73187	0	BA	285	427	PIERRAFORT
73187000BA0204	73187	0	BA	204	1692	Ugiring
73187000BA0247	73187	0	BA	247	210	Ugiring
73187000BA0252	73187	0	BA	252	851	Ugiring
73187000BA0243	73187	0	BA	243	14	Ugiring
73187000BA0368	73187	0	BA	368	323	Ugiring
73187000BA0061	73187	0	BA	61	25	Ferropem
73187000BA0065	73187	0	BA	65	48	Ferropem
73187000BA0085	73187	0	BA	85	20	Ferropem
73187000BA0315	73187	0	BA	315	526	Ugiring
73187000BA0190	73187	0	BA	190	1000	Ugiring
73187000BA0193	73187	0	BA	193	388	VALLIER JEAN CLAUDE
73187000BA0355	73187	0	BA	355	346	CRISTALLISE
73187000BA0353	73187	0	BA	353	342	CRISTALLISE
73187000BA0175	73187	0	BA	175	620	Ugiring
73187000BA0176	73187	0	BA	176	530	Ugiring
73187000BA0187	73187	0	BA	187	1440	Ugiring
73187000BA0188	73187	0	BA	188	1135	Ugiring
73187000BA0171	73187	0	BA	171	207	Ugiring
73187000BA0172	73187	0	BA	172	494	Ugiring
73187000BA0173	73187	0	BA	173	505	Ugiring
73187000BA0174	73187	0	BA	174	650	Ugiring
73187000BA0248	73187	0	BA	248	260	Ugiring
73187000BA0418	73187	0	BA	418	1148	CRISTALLISE
73187000BA0255	73187	0	BA	255	5423	Parcelle séparée en BA443/444 UGI/SCI FAVI
73187000BA0170	73187	0	BA	170	3081	Parcelle séparée BA 410/411 UGI/Gilles NANTET
73187000BB0023	73187	0	BB	23	102	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BB0026	73187	0	BB	26	1403	COMMUNE DE LA LECHERE

73187000BB0032	73187	0	BB	32	2071	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BB0098	73187	0	BB	98	4200	COP DU BATIMENT
73187000BB0013	73187	0	BB	13	1875	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BB0016	73187	0	BB	16	3707	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BB0020	73187	0	BB	20	224	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BB0021	73187	0	BB	21	265	COP BAT
73187000BB0110	73187	0	BB	110	12831	FERREIRA
73187000BB0106	73187	0	BB	106	14305	SCI LA CHARBONNIERE
73187000BB0011	73187	0	BB	11	4102	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BB0012	73187	0	BB	12	1759	PAS TROUVE DANS LE CADASTRE
73187000BA0351	73187	0	BA	351	374	CRISTALLISE
73187000BA0349	73187	0	BA	349	368	CRISTALLISE
73187000BB0001	73187	0	BB	1	3111	SOCIETE NATIONALE SNCF
73187000BB0004	73187	0	BB	4	1207	DDE
73187000BB0019	73187	0	BB	19	136	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BB0103	73187	0	BB	103	1368	LA CHARBONNIERE
73187000BB0104	73187	0	BB	104	2	ALP ASSIST AUTO
73187000BB0105	73187	0	BB	105	38	LA CHARBONNIERE
73187000BB0009	73187	0	BB	9	211	COP BAT
73187000BB0010	73187	0	BB	10	149	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BB0017	73187	0	BB	17	16	COP BAT
73187000BB0018	73187	0	BB	18	249	COP BAT
73187000BB0005	73187	0	BB	5	476	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BB0006	73187	0	BB	6	211	COP BAT
73187000BB0007	73187	0	BB	7	211	COP LES VERNES
73187000BB0008	73187	0	BB	8	149	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BB0166	73187	0	BB	166	13440	LA CHARBONNIERE
73187000BB0170	73187	0	BB	170	7001	DUNAND MICHAEL
73187000BB0002	73187	0	BB	2	12	SOCIETE NATIONALE SNCF
73187000BB0003	73187	0	BB	3	15	FERROPEM
73187000BB0195	73187	0	BB	195	195	LA CHARBONNIERE
73187000BB0193	73187	0	BB	193	245	LA CHARBONNIERE
73187000BB0192	73187	0	BB	192	53	JES ET JO
73187000BB0197	73187	0	BB	197	55	LA CHARBONNIERE
73187000BB0132	73187	0	BB	132	3062	SCI LA CHARBONNIERE
73187000BB0147	73187	0	BB	147	197	JES ET JO
73187000BB0152	73187	0	BB	152	24	LA CHARBONNIERE
73187000BB0151	73187	0	BB	151	148	JES ET JO
73187000BB0022	73187	0	BB	22	3	COP BAT
73187000BB0177	73187	0	BB	177	1199	CABOT-CANALS
73187000BB0142	73187	0	BB	142	967	LA CHARBONNIERE
73187000BB0176	73187	0	BB	176	1713	CABOT-CANALS

73187000BB0129	73187	0	BB	129	681	LA CHARBONNIERE
73187000BB0171	73187	0	BB	171	1453	JES ET JO
73187000BB0149	73187	0	BB	149	234	JES ET JO
73187000BB0172	73187	0	BB	172	2453	SCHOUCAS
73187000BC0061	73187	0	BC	61	2375	PALLUEL-LAFLEUR
73187000BC0063	73187	0	BC	63	428	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BC0065	73187	0	BC	65	345	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BC0067	73187	0	BC	67	310	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BC0066	73187	0	BC	66	773	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BC0069	73187	0	BC	69	1590	PROPRIETAIRES DU BND
73187000BC0073	73187	0	BC	73	1610	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BC0074	73187	0	BC	74	1875	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BB0037	73187	0	BB	37	144	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BB0111	73187	0	BB	111	6	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BC0070	73187	0	BC	70	1900	PALLUEL-LAFLEUR
73187000BC0064	73187	0	BC	64	1980	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BB0194	73187	0	BB	194	176	JES ET JO
73187000BB0196	73187	0	BB	196	223	JES ET JO
73187000BB0199	73187	0	BB	199	1465	DUNAND MICHAEL
73187000BB0108	73187	0	BB	108	1349	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BC0068	73187	0	BC	68	538	FREZAT MARIE France
73187000BC0075	73187	0	BC	75	1050	FREZAT MARIE France
73187000AE0003	73187	0	AE	3	27	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000AE0004	73187	0	AE	4	10	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000AE0005	73187	0	AE	5	113	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000AE0006	73187	0	AE	6	149	CCVA
73187000AE0222	73187	0	AE	222	2500	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000AE0229	73187	0	AE	229	101	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000AE0001	73187	0	AE	1	248	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000AE0002	73187	0	AE	2	12	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000AE0030	73187	0	AE	30	1727	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000AE0031	73187	0	AE	31	1396	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000AE0032	73187	0	AE	32	313	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000AE0033	73187	0	AE	33	6	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000AE0023	73187	0	AE	23	2786	CCVA
73187000AE0223	73187	0	AE	223	4964	CCVA
73187000AE0013	73187	0	AE	13	301	PAVARD MONIQUE
73187000AE0014	73187	0	AE	14	342	BOUFFANET MICHEL
73187000BA0366	73187	0	BA	366	32039	Parcelle séparée BA445/446 UGI/FPM
73187000BA0267	73187	0	BA	267	1745	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0041	73187	0	BA	41	1203	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0042	73187	0	BA	42	24	ANCENAY LEOPOLD

73187000BA0323	73187	0	BA	323	12239	Ugiring
73187000BA0363	73187	0	BA	363	8375	Ugiring
73187000BA0296	73187	0	BA	296	1324	Ugiring
73187000BA0097	73187	0	BA	97	3634	SOCIETE NATIONALE SNCF
73187000AE0011	73187	0	AE	11	6	PAVARD MONIQUE
73187000AE0012	73187	0	AE	12	35	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000BA0367	73187	0	BA	367	40972	Ugiring
73187000BA0396	73187	0	BA	396	6089	SNCF RESEAU
73187000AE0007	73187	0	AE	7	369	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000AE0008	73187	0	AE	8	393	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000AE0009	73187	0	AE	9	15	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000AE0010	73187	0	AE	10	4	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000BA0072	73187	0	BA	72	143	DDE
73187000BA0073	73187	0	BA	73	748	Commune de la Lechere
73187000BA0074	73187	0	BA	74	774	Ugiring
73187000BA0075	73187	0	BA	75	666	Ugiring
73187000BA0045	73187	0	BA	45	47	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000BA0068	73187	0	BA	68	738	Ugiring
73187000BA0070	73187	0	BA	70	1149	Ugiring
73187000BA0071	73187	0	BA	71	129	DDE
73187000BA0372	73187	0	BA	372	5936	Ugiring
73187000BA0371	73187	0	BA	371	2520	OFFICE PUBLIQUE AMENAGEMENT CONSTRUCTION
73187000BA0380	73187	0	BA	380	1114	LA CABRIERE 2
73187000BA0379	73187	0	BA	379	443	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0043	73187	0	BA	43	75	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0044	73187	0	BA	44	1990	DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
73187000BA0046	73187	0	BA	46	147	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0048	73187	0	BA	48	1346	LA CABRIERE 2
73187000BA0369	73187	0	BA	369	762	Ugiring
73187000BA0370	73187	0	BA	370	2636	PIERRAFORT
73187000BA0395	73187	0	BA	395	173	GRAINDOR JEAN CLAUDE
73187000BA0012	73187	0	BA	12	532	COP CITE DU BAS BAT K
73187000BA0295	73187	0	BA	295	113	Commune de la Lechere
73187000BA0237	73187	0	BA	237	624	PIERRAFORT
73187000BA0320	73187	0	BA	320	146	Ugiring
73187000BA0214	73187	0	BA	214	687	Commune de la Lechere
73187000BA0080	73187	0	BA	80	10	DDE
73187000BA0081	73187	0	BA	81	106	Ferropem
73187000BA0069	73187	0	BA	69	1011	Ugiring
73187000BA0244	73187	0	BA	244	735	Commune de la Lechere
73187000BA0076	73187	0	BA	76	728	DDE

73187000BA0077	73187	0	BA	77	426	DDE
73187000BA0078	73187	0	BA	78	130	Ugiring
73187000BA0079	73187	0	BA	79	39	SNCF
73187000BA0397	73187	0	BA	397	634	Mouloud Guessoum
73187000BA0399	73187	0	BA	399	31	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0364	73187	0	BA	364	3910	PIERRAFORT
73187000BA0047	73187	0	BA	47	47	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0344	73187	0	BA	344	53	FOUGERE
73187000BA0346	73187	0	BA	346	534	FOUGERE
73187000BA0365	73187	0	BA	365	5811	Ugiring
73187000BA0398	73187	0	BA	398	29	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0336	73187	0	BA	336	3	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0332	73187	0	BA	332	189	COMMUNE DE LA LECHERE
73187000BA0090	73187	0	BA	90	7	DDE
73187000BA0008	73187	0	BA	8	708	COP DU BATIMENT
73187000BA0014	73187	0	BA	14	354	COP LOT CITE DU BAS-BAT D
73187000BA0035	73187	0	BA	35	772	COP LOT CITE DU BAS-BAT C
73187000BA0165	73187	0	BA	165	1048	DDE
73187000BA0009	73187	0	BA	9	686	COP BAT
73187000BA0205	73187	0	BA	205	238	Ugiring
73187000BA0206	73187	0	BA	206	237	Ugiring
73187000BA0250	73187	0	BA	250	504	Ugiring
73187000BA0168	73187	0	BA	168	1	Ugiring
73187000BA0189	73187	0	BA	189	1055	Ugiring

**PAC de La Léchère (UGI-RING - Servitude d'utilité publique)  
Enveloppes des intensités des phénomènes dangereux de classe de probabilité A, B, C ou D**



Seuils

- BV
- SEI
- SEL
- SELS
- Périmètre PAC



Largeur de la carte = 1417,2 m



Sources: UD DS JPB - PRICAE AR - propane - 04/01/2024 - MAPINFO® V 11.5 - SIGALEA® V 4.1.1 - PAC V 1.0 - ©NERIS 2011

**PAC de La Léchère (UGI-RING - Servitude d'utilité publique)  
 Enveloppes des intensités des phénomènes dangereux, de classe de probabilité A, B, C ou D,  
 thermiques et toxiques de classe de probabilité E, de surpression de classe de probabilité E**



Seuils

- BV
- SEI
- SEL
- SELS
- Périmètre PAC



Sources: UD DS JPB - PRICAE AR - propane - 04/01/2024 - MAPINFO® V 11.5 - SIGALEA® V 4.1.1 - PAC V 1.0 - ©NERIS 2011

**PAC de La Léchère (UGI-RING - Servitude d'utilité publique)  
Enveloppes des intensités des effets de surpression de classe de probabilité A, B, C ou D**



Seuils	
	BV
	SEI
	SEL
	SELS
	Périmètre PAC



Sources: UD DS JPB - PRICAE AR - propane - 04/01/2024 - MAPINFO® V 11.5 - SIGALEA® V 4.1.1 - PAC V 1.0 - ©NERIS 2011

**PAC de La Léchère (UGI-RING - Servitude d'utilité publique)  
Enveloppes des intensités des effets de surpression de classe de probabilité E**



Seuils	BV	SEI	SEL	SELS	Périmètre PAC



Sources: UD DS JPB - PRICAE AR - propane - 04/01/2024 - MAPINFO® V 11.5 - SIGALEA® V 4.1.1 - PAC V 1.0 - ©NERIS 2011

**PAC de La Léchère (UGI-RING - Servitude d'utilité publique)  
Enveloppes des intensités des effets thermiques de classe de probabilité A, B, C ou D**



Seuils

- SEI
- SEL
- SELS
- Périmètre PAC



Sources: UD DS JPB - PRICAE AR - propane - 04/01/2024 - MAPINFO® V 11.5 - SIGALEA® V 4.1.1 - PAC V 1.0 - ©NERIS 2011

# ANNEXE 9 - PROJET D'ARRÊTE FIXANT LES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Service de la Coordination  
des Politiques Publiques

Guichet unique des installations classées  
pour la protection de l'environnement

Chambéry, le

## Arrêté préfectoral n°ICPE-2024-XX

**fixant le périmètre et les servitudes d'utilité publique  
autour du site UGI'RING**

**Commune de La Léchère**

*Le préfet de la Savoie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite*

**VU** le code de l'environnement, titre 1er du livre V relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, parties législative et réglementaire, et notamment les articles L. 515-8 à L. 515-12, L.515-37 et R. 515-91 à R.515-96 ;

**VU** le code de l'urbanisme, et notamment son article L. 126-1 ;

**VU** la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R. 511-9 du Code de l'environnement ;

**VU** le dossier de la société Ugi'ring présenté le 21 juillet 2023 et complété le 21 décembre 2023, demandant l'institution de servitudes d'utilité publique autour du site industriel situé sur la commune de La Léchère ;

**VU** le dossier de la société Ugi'ring présenté le 21 juillet 2023 et complété le 21 décembre 2023, demandant l'institution de servitudes d'utilité publique autour du site industriel situé sur la commune de La Léchère ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du XX n°XX arrêtant le projet de périmètre et de servitudes d'utilité publique à instituer sur le site de la société Ugi'ring à La Léchère ;

**VU** l'arrêté en date du XX n°XX ordonnant l'organisation d'une enquête publique pour une durée de 6 semaines du (dates) inclus sur le territoire de la commune de La Léchère ;

**VU** l'accomplissement des formalités d'affichage de l'avis au public réalisé dans la commune de La Léchère ;

**VU** l'insertion de l'avis d'ouverture d'enquête publique dans deux journaux diffusés dans le département de la Savoie ;

**VU** le registre d'enquête, la tenue d'une réunion publique relative aux servitudes à instituer en date du XX en mairie de La Léchère et l'avis du commissaire enquêteur en date du XX ;

**VU** l'avis émis par le conseil municipal de la commune de La Léchère en date du XX ;

**VU** la publication sur le site internet de la préfecture de la Savoie de l'avis d'enquête publique, ainsi que du dossier de demande d'institution des servitudes d'utilité publique ;

**VU** les avis formulés par la Direction départementale des Territoires, service déconcentré de l'État en charge de l'urbanisme, ainsi que par le service chargé de la sécurité civile sur le projet de servitudes d'utilité publique ;

**VU** le rapport du XX de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne Rhône-Alpes ;

**VU** la convocation du demandeur au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), accompagnée des propositions de l'inspecteur de l'environnement ;

**VU** l'avis émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) au cours de sa réunion du XX ;

**Considérant** que les installations qui sont exploitées par la société UGI'RING à La Léchère conduisent l'établissement à être classé sous le régime de l'autorisation « SEVESO seuil haut » au titre de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;

**Considérant** que les installations exploitées par la société UGI'RING sont susceptibles de créer des risques pour la sécurité des populations voisines ;

**Considérant** que les installations exploitées par la société UGI'RING génèrent des aléas technologiques à l'extérieur des limites du site ;

**Considérant** dès lors que les servitudes d'utilité publique prévues à l'article L.515-8 peuvent être instituées en tenant compte de la probabilité et de l'intensité des aléas technologiques ;

**Considérant** que le périmètre des servitudes est délimité en vue de limiter l'exposition des personnes à des accidents à cinétique rapide présentant un danger grave pour la vie humaine ;

**Considérant** que l'appréciation de la nature et de l'intensité des dangers courus tient compte des équipements et dispositifs de prévention et d'intervention, des installations de confinement, des mesures d'aménagement envisagés au titre des servitudes d'utilité publique ;

**Considérant** que les servitudes doivent être maintenues sur une durée suffisante pour protéger les intérêts visés à l'article L. 511-1 du Code de l'environnement ;

**Considérant** que le projet fixant le projet de périmètre et les servitudes d'utilité publique à mettre en œuvre autour du site industriel UGI'RING à La Léchère contient des informations sensibles vis-à-vis de la sécurité publique et la sécurité des personnes ;

**SUR** proposition de madame la Secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

## **A R R Ê T E**

### **Article 1<sup>er</sup>** :

Il est institué autour du site industriel exploité par la société UGI'RING, sis au lieu-dit « Château-Feuillet » sur le territoire de la commune de La Léchère, des servitudes d'utilité publique, conformément aux dispositions de l'article L.515-8 du code de l'environnement susvisé.

Le périmètre des servitudes d'utilité publique, le règlement et la cartographie sont définis dans les annexes au présent arrêté.

Les servitudes concernent l'utilisation du sol ainsi que l'exécution de travaux soumis au permis de construire.

Parmi les servitudes définies à l'article L. 515-8 du code de l'environnement, les servitudes instituées concernent :

1°- la limitation ou l'interdiction de certains usages susceptibles de porter atteinte aux intérêts mentionnés à [l'article L. 511-1](#), du droit d'implanter des constructions ou des ouvrages ou d'aménager les terrains ;

2° La subordination des autorisations de construire au respect de prescriptions techniques tendant à limiter l'exposition des occupants des bâtiments aux phénomènes dangereux ;

3° La limitation des effectifs employés dans les installations industrielles et commerciales.

Les servitudes instituées sont détaillées en annexe du présent arrêté.

Les servitudes ne s'appliquent pas aux constructions existantes édifiées en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur avant l'institution desdites servitudes.

### **Article 2** :

Conformément à l'article L.515-11 du code de l'environnement, si l'institution des servitudes entraîne un préjudice direct, matériel et certain, elle ouvre droit à une indemnité au profit des propriétaires, des titulaires de droits réels ou de leurs ayants droit.

La demande d'indemnisation doit être adressée à l'exploitant de l'installation dans un délai de trois ans à dater de la notification de la décision instituant la servitude.

A défaut d'accord amiable, l'indemnité est fixée par le juge de l'expropriation.

Le paiement des indemnités est à la charge de l'exploitant de l'installation, la société UGI'RING.

### **Article 3 : Délais et voies de recours**

En application de l'article L.181-17 du Code de l'environnement, cet arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

Il peut être déféré au tribunal administratif de GRENOBLE :

- 1° par le pétitionnaire ou l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision lui a été notifiée,
- 2° par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L.181-3 du Code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de :
  - l'affichage en mairie ;
  - la publication sur le site internet des services de l'État en Savoie.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

La saisine du tribunal administratif est possible par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais susmentionnés aux 1° et 2°.

En application de l'article L.514-6 (III) du Code de l'environnement, les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'acte portant autorisation ou enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

### **Article 4 : Notification et publicité**

Le présent arrêté est notifié à la société Ugi'ring, au maire de la commune de La Léchère ainsi qu'aux propriétaires des parcelles concernées.

Cet arrêté est publié sur le site internet des services de l'État dans le département de la Savoie pendant une durée de 4 mois.

Conformément à l'article R. 181-44 du Code de l'environnement, en vue de l'information des tiers, une copie du présent arrêté est déposée à la mairie de La Léchère et peut y être consultée.

Un extrait de cet arrêté est affiché à la mairie de La Léchère pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire.

L'information des tiers s'effectue dans le respect du secret de la défense nationale, du secret industriel et de tout secret protégé par la loi.

**Article 5 : Exécution**

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie et monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne Rhône-Alpes, chargé de l'Inspection des Installations Classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Le Préfet,**



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la Coordination  
des Politiques Publiques (SCPP)

Guichet unique des installations classées  
pour la protection de l'environnement

**ANNEXES à l'arrêté préfectoral n°ICPE-2024-  
du  
fixant le périmètre et les servitudes d'utilité publique  
autour du site UGI'RING**

**Commune de La Léchère**  
-----

---

**ANNEXES**

**ANNEXE 1 : NOTICE DE PRÉSENTATION DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)**

**ANNEXE 2 : RÈGLEMENT DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP)**

**ANNEXE 3 : PLAN PARCELLAIRE**

**ANNEXE 4 : PÉRIMÈTRE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE (SUP) – LISTE DES  
PARCELLES**

---